



# DÉLIBÉRATION

## du 20 septembre 2023

Présents : 21 Excusés : 6 6 pouvoirs Absents : / Votants : 27 En exercice : 27	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de <b>Mme Nadine YOU, Maire</b>.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, M. Cédric DOTTOR, M. Damien GUILLON, Mme Anne-Marie HENRY, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LÉAUTÉ, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, Mme M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIÉ, Mme Marina LUCAS, Mme Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU.</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Maria COURTAY (ayant donné pouvoir à Bruno CHICOISNE), Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO (ayant donné pouvoir à Türkan RENZO), M. Philippe JAHAN (ayant donné pouvoir à Antony AURILLON), Mme Estelle GOIMBAUD (ayant donné pouvoir à Laura BRETAUD), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Frédéric LEGRAS), Mme Sandrine SUTEAU (ayant donné pouvoir à Anne-Marie HENRY),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Marie LARDEUX, Fabienne PITON</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Frédéric LEGRAS</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 14 septembre 2023</p>
Délibération n°23.6.17	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b></p> <p><b>LAEP : création de 3 emplois non permanents compte tenu de l'accroissement temporaire d'activité</b></p>

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations du 13 septembre 2022 et du 16 février 2023 l'autorisant à recruter des vacataires pour l'exercice ponctuel de la mission d'accueillant du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Elle propose, compte tenu de la fréquentation et de l'organisation du service de créer 3 emplois non permanents d'accueillants du LAEP à temps non complet (2,5/35<sup>ème</sup>) à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023.

*Après avoir entendu cet exposé,*

*Sur proposition de Madame le Maire,*

*Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 2°,*

*Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :**

- ▶ **CRÉE** trois emplois non permanents d'accueillants à temps non complet pour une durée de 12 mois maximum pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité au LAEP, à compter 1<sup>er</sup> octobre 2023; ouvert sur le grade d'éducateur de jeunes enfants, relevant de la catégorie hiérarchique A,
- ▶ **DIT** que leur traitement sera calculé par référence au maximum au dernier échelon du grade de recrutement,
- ▶ **PREVOIT** les crédits correspondants au budget 2023.

**Le Maire,  
Nadine YOU**

**Frédéric LEGRAS**  
Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 044-214400962-20230920-236\_17-DE Reçu le 25/09/2023

